

**REPRISE DES RÉSULTATS 2022
SUR LE BUDGET ANNEXE DES BERGERS**
(Page n° 1 / 1)

L'an deux mille vingt-trois le mardi quatre avril à quinze heures trente, les membres du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté de Communes de Chinon Vienne et Loire (CC CVL) se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie d'Avoine située 34 rue Marcel Vignaud à Avoine.

Cette convocation est une re-convocation qui fait suite à l'absence de quorum lors de la séance du mercredi vingt-neuf mars deux mille vingt-trois à quatorze heures trente dans ce même lieu.

DATE DE LA CONVOCATION : 30 MARS 2023

PRÉSENTS :

MME G.HAILLOT-ENSARGUET – M. S.PINAUD – M. D.GODOY – M. M.PAVY – MME D.TIJOU – MME B.BACHET – MME M.SIROT – M. C.HOUVENAGHEL – MME C.FROLA

ABSENCES OU REPRÉSENTATIONS :

M. J.L.DUPONT absent
MME C.MARCHAL excusée
MME L.VUILLERMOZ absente
MME C.LAMBERT excusée
MME F.HENRY a donné pouvoir à M. D.GODOY
MME F.ROUX absente
M. J.LAMARCQ absent
M. R.GUERIN absent
M. J.BROSSARD absent
M. P.RALLE absent

PRÉSIDENTE DE SÉANCE : MME G.HAILLOT-ENSARGUET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME C.FROLA

Nombre de membres en exercice : 19	Nombre de votes POUR : 10
Nombre de membres démissionnaires : 0	Nombre de votes CONTRE : 0
Nombre de membres présents : 9	Nombre d'ABSTENTIONS : 0
Nombre de pouvoirs : 1	Nombre de NON VOTANTS : 0

PRÉSENTATION :

Vu l'approbation du compte de gestion et le vote du compte administratif 2022 du budget annexe de la résidence des Bergers,

Considérant que le résultat global de l'exercice 2022 du budget annexe de la résidence des Bergers fait apparaître :

- Résultat de la section de fonctionnement : Excédent de 224 727.20 euros
- Solde d'exécution de la section d'investissement : Déficit de 4 339.89 euros

Considérant qu'il est proposé de reporter l'excédent de fonctionnement à l'article R002 et d'affecter le déficit d'investissement à l'article D001.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de reprendre pour le budget annexe de la résidence les Bergers le résultat de l'exercice 2022 au budget 2023 comme suit :
 - Article R002 (excédent de fonctionnement reporté) 224 727.20 euros
 - Article D001 (déficit d'investissement reporté) 4 339.89 euros

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.

Pour le Président, et par délégation,
La Vice-Présidente, Geneviève HAILLOT-ENSARGUET.

La secrétaire de séance,
Christelle FROLA.

